

Lundi 30 mai 2022

Pas de hausse de tarif dans les cantines dunkerquoises à la rentrée 2022, malgré l'inflation

Après la crise sanitaire, la guerre en Ukraine aggrave la flambée des prix des matières premières, de l'énergie, des matériaux et des emballages, mais aussi des denrées alimentaires qui impacte la restauration scolaire. Dans une circulaire, le gouvernement a récemment demandé aux collectivités locales de tout faire pour ne pas répercuter l'inflation sur le prix demandé aux parents. Afin de préserver le pouvoir d'achat des familles, la Ville de Dunkerque s'engage à maintenir les tarifs actuels pour l'année scolaire 2022-2023.

Face à la hausse des prix, les fournisseurs des écoles pour les repas du midi demandent une revalorisation de leurs prix (de l'ordre de 5 à 15 %) dès la rentrée 2022, selon les chiffres indiqués le 24 mai par Philippe Laurent, vice-président de l'Association des maires de France (AMF), ajoutant qu'"à peu près la moitié des communes" appliquera une augmentation à la rentrée prochaine. Conformément aux souhaits du gouvernement, à Dunkerque la hausse du coût des 2 500 repas servis quotidiennement aux enfants dunkerquois ne sera pas répercutée sur les familles.

Des tarifs déjà maintenus à l'identique à la rentrée 2020

À la rentrée 2020 déjà, soucieuse du pouvoir d'achat des habitants, impactés par la crise sanitaire, la Ville de Dunkerque a maintenu à l'identique les tarifs de la cantine, qui s'échelonnent actuellement de 1.30 € à 6.50 €, selon les ressources des familles (pour un coût de revient de 9 € par repas).

Dans un contexte économique encore plus difficile, et alors que l'alimentation des enfants est au cœur des enjeux de santé publique, la municipalité engage une réflexion pour l'avenir, afin de rendre la cantine accessible à tous les enfants, sans peser sur le budget des parents.

Contacts chargés des relations presse :

Olivier Coppin :  03 28 23 69 57  olivier.coppin@tud.fr • Lucie Dupont :  03 28 26 26 51  lucie.dupont@ville-dunkerque.fr